



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Plan de contrôle du Label Rouge n° 05-07

RÉFÉRENCE DU PLAN	DATE D'APPROBATION PAR L'OC OU RÉFÉRENCE DE L'OC	DATE D'APPROBATION	
QSD-C-LAn-0507-01	CA/L0507/DCS-0	25/03/2020	Annule et remplace le plan approuvé : 25/04/2013

Plan de contrôle constitué

► de dispositions de contrôle communes, définies dans la décision à consulter sur le site Internet de l'INAO

- Décision INAO- DEC-CONT-6

► de dispositions de contrôle spécifiques développées dans le présent document.

VERSION APPROUVEE LE 25 MARS 2020

DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES

Au cahier des charges LA 05/07 « Viande et abats frais et surgelés d'agneau de 14 à 22kg de carcasse, nourri par tétée au pis au moins 90 jours ou jusqu'à abattage si abattu entre 70 et 89 jours »

Organisme de Défense et de Gestion :


Association pour la Renommée Et la Gestion de l'Agneau Laiton (R.E.G.A.L.)

Le Bayle

12390 RIGNAC

Tél : 05 65 64 42 40

Mail : odg@association-regal.fr

INDICE	DATE	EVOLUTIONS	VALIDATION
0	25/02/2020	Création des DCS	<p>Le Directeur : François LUQUET</p> 

Organisme certificateur : QUALISUD

Siège social : QUALISUD - 2 Allée Brisebois - 31320 AUZEVILLE TOLOSANE

Adresse administrative : 1017 route de Pau - 40 800 AIRE SUR L'ADOUR

Tel : 05 58 06 15 21 - Fax : 05 58 75 13 36 - e-mail : contact@qualisud.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. APPLICATION	4
1.1. CATEGORIES D’OPERATEURS.....	4
1.2. REPARTITION DES POINTS DE CONTROLE ET DOCUMENTS A TENIR PAR LES OPERATEURS	4
2. MODALITES D’HABILITATION DES OPERATEURS	6
2.1. IDENTIFICATION DES OPERATEURS	6
2.2. MISE EN ŒUVRE DES CONTROLES EN VUE DE L’HABILITATION	6
3. MODALITES D’EVALUATION DE L’ODG	7
4. MISE EN ŒUVRE DES CONTROLES.....	7
4.1. REPARTITION DES CONTROLES INTERNES ET DES CONTROLES EXTERNES.....	7
4.2. METHODES DE CONTROLE.....	7
4.2.1. <i>Spécialisation de l’élevage</i>	8
4.2.2. <i>Alimentation</i>	8
4.2.3. <i>Elevage</i>	11
4.2.4. <i>Ramassage et transport des animaux</i>	13
4.2.5. <i>Opérations d’abattage</i>	15
4.2.6. <i>Commercialisation des abats</i>	17
4.2.7. <i>Surgélation</i>	18
4.2.8. <i>Découpe et conditionnement</i>	19
5. TRAITEMENT DES MANQUEMENTS SPECIFIQUES.....	20
5.1. SPECIALISATION DE L’ELEVAGE	20
5.2. ALIMENTATION.....	21
5.3. ELEVAGE	25
5.4. RAMASSAGE ET TRANSPORT DES ANIMAUX.....	28
5.5. OPERATIONS D’ABATTAGE	30
5.6. COMMERCIALISATION DES ABATS	33
5.7. SURGELATION	34
5.8. DECOUPE ET CONDITIONNEMENT	35
5.9. ODG.....	37

INTRODUCTION

Les présentes dispositions de contrôle spécifiques sont associées au cahier des charges du Label Rouge n° LA 05/07 « Viande et abats frais et surgelés d'agneau de 14 à 22kg de carcasse, nourri par tétée au pis au moins 90 jours ou jusqu'à abattage si abattu entre 70 et 89 jours » dont l'Organisme de Défense et de Gestion est Association pour la Renommée Et la Gestion de l'Agneau Laiton (R.E.G.A.L.) - Le Bayle, 12390 RIGNAC.

Ces dispositions de contrôle spécifiques associées aux Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux en vigueur (voir www.inao.gouv.fr) composent le plan de contrôle du SIQO.

QUALISUD réalise la certification du label selon les modalités définies dans le Code Rural et de la Pêche Maritime, dans le cadre de la circulaire de l'INAO relative à la délégation de tâches aux organismes de contrôles agréés, dans le respect de la norme NF EN ISO 17065 et de la circulaire de l'INAO précisant les points d'interprétation de la norme 17065 au regard des SIQO et selon les modalités précisées dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux en vigueur.

Le non-respect des exigences du cahier des charges ou du présent plan de contrôle par les opérateurs ou l'ODG, entraînant un manquement (appelé aussi non-conformité), amènera QUALISUD à décider de suites pouvant aller jusqu'au retrait du bénéfice de la certification. Les modalités des suites données aux manquements sont précisées dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux en vigueur, complétées par le chapitre §5 du présent document.

Ces dispositions de contrôle spécifiques :

- ✓ Définissent les catégories d'opérateurs et les activités et établissent les points à contrôler spécifiques s'y afférant ; dans l'ensemble du document les points principaux à contrôler figurent en caractères gras.
- ✓ Décrivent les modalités de contrôle des conditions de production chez les opérateurs habilités et des caractéristiques des produits spécifiques, rappellent les autocontrôles réalisés par les opérateurs sur leur propre activité, rappellent les contrôles internes réalisés par l'ODG et précisent les contrôles externes réalisés par QUALISUD.
- ✓ Détaillent le répertoire des suites données aux manquements spécifiques constatés lors des contrôles, en sus de celles déjà décrites dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux en vigueur.

Ce document est susceptible d'évoluer. Toute modification doit être approuvée par l'INAO préalablement à son entrée en vigueur.

1. APPLICATION

1.1. Catégories d'opérateurs

Les catégories d'opérateurs concernées par les présentes dispositions de contrôles sont celles prévues dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, à l'exception des ateliers d'élaboration de produits transformés.

1.2. Répartition des points de contrôle et documents à tenir par les opérateurs

Le tableau suivant présente, pour chaque catégorie d'opérateurs, l'ensemble des points à contrôler spécifiques pour l'opérateur. Ces points de contrôle sont précisés dans les Conditions de Production spécifiques du cahier des charges.

Les principaux points à contrôler sont identifiés en **Gras** ; ceux relatifs à des caractéristiques certifiées communicantes sont identifiés en Souligné.

Réf(*) Référence du point de contrôle dans le Cahier des Charges

C** se substitue aux conditions de production communes

C*** reprise d'un point de contrôle des Conditions de Production Communes suite à sa requalification en PPC ou CCC

Catégories d'opérateurs	Points à contrôler concernés		Documents à tenir par l'opérateur en sus des documents cités dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux en vigueur (liste indicative et non exhaustive),
	Réf*	Libellé	
Eleveur	S001	Traçabilité en cas de coexistence d'autres productions d'agneau	<ul style="list-style-type: none"> - Carnet d'agnelage - Registre d'élevage - Plan d'alimentation - Ordonnances - Carnet sanitaire - Document de circulation
	S002	Type de fourrages distribués en bergerie	
	S003	Pratiques de bonne conservation des fourrages	
	S004 Cf C010**	<u>Durée allaitement maternel</u>	
	S005	Proportion de céréales dans l'aliment composé	
	S006	Additifs interdits (catégorie et groupe fonctionnel)	
	C007***	Matières premières interdites	
	S007	Fourrages interdits pour les agneaux	
	C012***	Consommation d'ensilage et d'enrubannage	
	C016***	Autonomie alimentaire du troupeau	
	S008	Ration des agneaux de 1 à 20 jours environ	
	S009	Ration des agneaux de 20 jours environ jusqu'à 90 jours	
	S010	Ration des agneaux de 90 jours environ jusqu'à abattage	
	S011	Races des pères autorisées	
	S012	Races des mères autorisées	
S013	Castration interdite		
S014	Aménagement des parcs		
S015	Entretien des bâtiments		



QUALISUD

CERTIFICATION SIQO HORS AB – DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES		Référence : CA/L0507/DCS-0	
AGNEAU DE 14 A 22 KILOS DE CARCASSE – LA/05/07		Indice n°0	Page 5 sur 37

Réf(*) Référence du point de contrôle dans le Cahier des Charges

C** se substitue aux conditions de production communes

C*** reprise d'un point de contrôle des Conditions de Production Communes suite à sa requalification en PPC ou CCC

Catégories d'opérateurs	Points à contrôler concernés		Documents à tenir par l'opérateur en sus des documents cités dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux en vigueur (liste indicative et non exhaustive),
	Réf*	Libellé	
	S017	Aération	
	S018	Longueur d'auge	
	S019	Abreuvoirs	
	S020 Cf C022**	Type de litière	
	S021	Entretien de la litière	
	S022	Voies d'accès à l'élevage	
	S023	Aliments médicamenteux	
	S024	Conduite d'élevage	
	S025	Identification des agneaux nourris au lait artificiel	
	S026	Sélection des agneaux labellisables	
	S028	Conditions de manipulation des animaux	
Fabricant d'aliments industriel	S005	Proportion de céréales dans l'aliment composé	
	S006	Additifs interdits (catégorie et groupe fonctionnel)	
	C007***	Matières premières interdites	
Fabricant d'aliments à la ferme	S005	Proportion de céréales dans l'aliment composé	
	S006	Additifs interdits (catégorie et groupe fonctionnel)	
	C007***	Matières premières interdites	
Centre de transit	S026	Sélection des agneaux labellisables	- Document de circulation
	S027	Délai maximal de transport	- Bordereau d'enlèvement
	S028	Conditions de manipulation des animaux	- Bons de transport
	S029	Litière et sol	
	S030	Conditions d'ambiance	
	S031	Abreuvement	
Abatteur/abattoir	S027	Délai maximal de transport	- Bordereau d'enlèvement
	S028	Conditions de manipulation des animaux	- Bons de transport
	S032 Cf C035**	Délai maximal entre l'arrivée des animaux à l'abattoir et l'abattage	- Ticket de pesée
	S033 Cf C031**	Délai maximal entre l'enlèvement sur l'exploitation et l'abattage	- Document d'accompagnement des animaux en provenance d'un centre de transit
	S034	Age d'abattage	- Document de circulation pour les animaux en provenance d'un élevage
	S035	Critères de préselection des carcasses	- Registre de labellisation
	S036	Éléments figurant dans les documents procédures/instruction pour la maîtrise du ressuage	- Procédure/instructions pour le ressuage
	S037	Qualité de gras	- Mode opératoire de blanchiment des abats
	S038	Couleur de la viande	- Procédure de sélection des carcasses et des abats
	S039 Cf C044**	Liste des abats labellisables	- Enregistrement de la température interne des abats
	S040	Nettoyage des abats	
S041	Critères de sélection des abats		
S042	Moment de la séparation des abats		



CERTIFICATION SIQO HORS AB – DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES		Référence : CA/L0507/DCS-0	
AGNEAU DE 14 A 22 KILOS DE CARCASSE – LA/05/07		Indice n°0	Page 6 sur 37

Réf(*) Référence du point de contrôle dans le Cahier des Charges

C** se substitue aux conditions de production communes

C*** reprise d'un point de contrôle des Conditions de Production Communes suite à sa requalification en PPC ou CCC

Catégories d'opérateurs	Points à contrôler concernés		Documents à tenir par l'opérateur en sus des documents cités dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux en vigueur (liste indicative et non exhaustive),
	Réf*	Libellé	
	S043	Refroidissement des abats	avant expédition
Atelier de surgélation	S044 Cf C063**	Procédé de surgélation/cinétique de descente en température	- Enregistrement des mesures du système de surgélation - Cinétique de surgélation
	S045 Cf C064**	DDM	
	S048	Cas des produits surgelés	
Atelier de découpe et de conditionnement	S046	Modes de conditionnements des viandes autorisés	- Registre de conditionnement
	S047	Modes de conditionnement des abats autorisés	
	S048	Cas des produits surgelés	

La durée minimum de conservation des documents relatifs aux autocontrôles est définie dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux.

2. MODALITES D'HABILITATION DES OPERATEURS

2.1. Identification des opérateurs

Les modalités d'identification des opérateurs, de traitement des documents d'identification par l'ODG ainsi que de constitution de la liste des opérateurs identifiés sont décrites dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux.

2.2. Mise en œuvre des contrôles en vue de l'habilitation

Les modalités de mise en œuvre des contrôles en vue de l'habilitation sont celles prévues dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux.

Les méthodes de contrôle sont précisées dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux complétées par le §4.2 du présent document.

3. MODALITES D’EVALUATION DE L’ODG

Les modalités prévues dans les Dispositions de contrôle communes à l’ensemble des Labels Rouges Agneaux en vigueur sont complétées de la manière suivante :

Numéro	Thématique	Points à évaluer au cours de l’évaluation initiale	Points à évaluer au cours de l’évaluation de suivi
S003	Pratiques de bonne conservation des fourrages	<p>Documentaire</p> <p><i>Vérification de la présence d’un support de présentation ou d’enregistrement de la présentation des pratiques de bonne conservation des fourrages</i></p>	<p>Documentaire</p> <p><i>Vérification de la présence d’un support de présentation ou d’enregistrement de la présentation des pratiques de bonne conservation des fourrages et de la communication de ces bonnes pratiques lors des habilitations</i></p>

4. MISE EN ŒUVRE DES CONTROLES

4.1. Répartition des contrôles internes et des contrôles externes

Les contrôles de suivi du cahier des charges sont réalisés dans le respect des Dispositions de contrôle communes à l’ensemble des Labels Rouges Agneaux.

4.2. Méthodes de contrôle

Les méthodes de contrôles mises en œuvre pour chaque point de contrôle détaillées dans les Dispositions de contrôle communes à l’ensemble des Labels Rouges Agneaux en vigueur sont complétées par le tableau suivant qui détaille pour chaque point de contrôle spécifique (cf §1), les modalités d’autocontrôle et les méthodes de contrôle.

4.2.1. Spécialisation de l'élevage

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les éleveurs				
S001	Traçabilité en cas de coexistence d'autres productions d'agneau	Documentaire et Visuel <i>En cas de coexistence prévue de plusieurs productions, vérification de l'existence de bâtiments séparés, vérification des capacités à identifier et séparer chaque lot d'agneaux, les documents associés et l'alimentation destinée aux animaux Label et aux animaux hors Label</i>	Enregistrement de l'identification des animaux de chaque lot dans le carnet d'agnelage	Documentaire et visuel <i>En cas de coexistence de plusieurs productions sur le même site d'élevage, vérification de l'identification individuelle des animaux de chaque lot, la séparation des bâtiments et des documents concernant chaque lot ainsi que la séparation et l'identification des aliments distribués à chaque lot</i> - Carnet d'agnelage

4.2.2. Alimentation

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les éleveurs				
S002	Type de fourrages distribués en bergerie	Documentaire et visuel <i>Vérification du plan d'alimentation disponible</i> - Plan d'alimentation		Visuel et documentaire <i>Vérification du plan d'alimentation et de la conformité des fourrages disponibles et utilisés</i> - Plan d'alimentation
S003	Pratiques de bonne conservation des fourrages	Sans objet		Visuel <i>Vérification de la mise en place des pratiques de récolte et de bonne</i>

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
				<i>conservation des fourrages et de la qualité des fourrages conservés</i>
<u>S004 Cf</u> <u>C010**</u>	<u>Durée allaitement maternel</u>	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C10		
S005	Proportion de céréales dans l'aliment composé	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C7, C8 et C9		
S006	Additifs interdits (catégorie et groupe fonctionnel)	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C7, C8 et C9		
C007***	Matières premières interdites	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C7		
S007	Fourrages interdits pour les agneaux	Sans objet		Visuel <i>Vérification de la conformité des aliments distribués</i>
C012***	Consommation d'ensilage et d'enrubannage	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C12		
C016***	Autonomie alimentaire du troupeau	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C16		
S008	Ration des agneaux de 1 à 20 jours environ	Sans objet		Visuel <i>Vérification de l'alimentation au lait maternel</i>
S009	Ration des agneaux de 20 jours environ jusqu'à 90 jours	Sans objet		Visuel <i>Vérification de l'organisation de l'allaitement maternel et de la conformité des aliments et fourrages distribués</i>
S010	Ration des agneaux de 90 jours environ jusqu'à abattage	Sans objet		Visuel <i>Vérification de l'organisation éventuelle de l'allaitement maternel et de la conformité des aliments et fourrages distribués</i>



Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les fabricants d'aliments industriels				
S005	Proportion de céréales dans l'aliment composé	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C7, C8 et C9		
S006	Additifs interdits (catégorie et groupe fonctionnel)	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C7, C8 et C9		
C007***	Matières premières interdites	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C7		
Contrôle chez les fabricants d'aliments à ferme				
S005	Proportion de céréales dans l'aliment composé	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C7, C8 et C9		
S006	Additifs interdits (catégorie et groupe fonctionnel)	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C7, C8 et C9		
C007***	Matières premières interdites	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C7		

4.2.3. Elevage

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les éleveurs				
S011	Races des pères autorisées	Documentaire et/ou visuel <i>Vérification de la race des pères des agneaux destinés au Label Rouge</i> - Registre d'élevage	Tenue à jour du registre d'élevage -	Documentaire et/ou visuel <i>Vérification de la race des pères des agneaux destinés au Label Rouge</i> - Registre d'élevage
S012	Races des mères autorisées	Documentaire et/ou visuel <i>Vérification des races des mères des agneaux destinés au Label Rouge et de la proportion de mères des races autorisées en raison de la pénurie de reproducteurs</i> - Registre d'élevage	Tenue à jour du registre d'élevage -	Documentaire et/ou visuel <i>Vérification des races des mères des agneaux destinés au Label Rouge et de la proportion de mères des races autorisées en raison de la pénurie de reproducteurs</i> - Registre d'élevage
S013	Castration interdite	Sans objet		Visuel <i>Vérification de l'absence de castration des agneaux</i>
S014	Aménagement des parcs	Visuel <i>Vérification que l'aménagement des parcs ne permet pas aux agneaux d'accéder à l'alimentation des brebis</i>		Visuel <i>Vérification que l'aménagement des parcs ne permet pas aux agneaux d'accéder à l'alimentation des brebis</i>
S015	Entretien des bâtiments	Visuel <i>Vérification de l'entretien des bâtiments et de leurs abords et de la propreté de la bergerie</i>		Visuel <i>Vérification de l'entretien des bâtiments et de leurs abords et de la propreté de la bergerie</i>
S017	Aération	Visuel <i>Vérification de l'aération des bâtiments d'élevage</i>		Visuel <i>Vérification de l'aération des bâtiments d'élevage</i>
S018	Longueur d'auge	Documentaire et par mesure/visuel <i>Vérification de la longueur d'auge disponible selon l'effectif du troupeau simultanément en bâtiment</i>		Documentaire et par mesure/visuel <i>Vérification de la longueur d'auge disponible selon l'effectif du troupeau simultanément en bâtiment</i>

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
		<ul style="list-style-type: none"> - Registre d'élevage - Carnet d'agnelage 		<ul style="list-style-type: none"> - Registre d'élevage - Carnet d'agnelage
S019	Abreuvoirs	<p>Documentaire et Visuel et/ou par mesure <i>Vérification de la présence d'un nombre suffisant d'abreuvoirs selon l'effectif du troupeau simultanément en bâtiment et des conditions d'installation des abreuvoirs afin d'éviter la souillure de l'eau. Contrôle de la propreté des systèmes d'abreuvement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Registre d'élevage - Carnet d'agnelage 		<p>Documentaire et Visuel et/ou par mesure <i>Vérification de la présence d'un nombre suffisant d'abreuvoirs selon l'effectif du troupeau simultanément en bâtiment et des conditions d'installation des abreuvoirs afin d'éviter la souillure de l'eau. Contrôle de la propreté des systèmes d'abreuvement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Registre d'élevage - Carnet d'agnelage
S020 Cf C022**	Type de litière	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C22		
S021	Entretien de la litière	Visuel <i>Vérification du renouvellement suffisant de la litière</i>		Visuel <i>Vérification du renouvellement suffisant de la litière</i>
S022	Voies d'accès à l'élevage	Visuel <i>Vérification de la conformité des voies d'accès à l'élevage et aux bergeries</i>		Visuel <i>Vérification de la conformité des voies d'accès à l'élevage et aux bergeries</i>
S023	Aliments médicamenteux	Sans objet	Conservation des ordonnances et tenue à jour du carnet sanitaire	<p style="text-align: center;">Documentaire <i>Vérification de l'absence d'antibiotiques ou de sulfamides dans les aliments médicamenteux préventifs</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ordonnances - Carnet sanitaire
S024	Conduite d'élevage	Visuel <i>Vérification que l'élevage des agneaux est réalisé en bergerie</i>		Visuel <i>Vérification que l'élevage des agneaux est réalisé en bergerie</i>
S025	Identification des agneaux nourris au lait artificiel	Sans objet	Enregistrement des agneaux exclus du Label	<p style="text-align: center;">Documentaire et visuel <i>Vérification que les agneaux nourris à l'allaitement artificiel sont identifiés</i></p>

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
				<i>comme exclus du label rouge et que leur exclusion est reportée sur le carnet d'agnelage</i> - Carnet d'agnelage

4.2.4. Ramassage et transport des animaux

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les éleveurs				
S026	Sélection des agneaux labellisables	Sans objet	Enregistrement des lots d'agneaux constitués ou conservation d'une copie du bon de livraison	Documentaire <i>Vérification de la constitution de lots homogènes d'agneaux labellisables et de leur conformité</i> - Document de circulation
S028	Conditions de manipulation des animaux	Visuel <i>Vérification de la conformité des conditions de manipulation des animaux et des dispositifs d'embarquement</i>		Visuel <i>Vérification de la conformité des conditions de manipulation des animaux et des dispositifs d'embarquement</i>
Contrôle chez les centres de transit				
S026	Sélection des agneaux labellisables	Sans objet	Enregistrement des lots d'agneaux constitués ou conservation d'une copie du document de circulation	Documentaire <i>Vérification de la constitution de lots homogènes d'agneaux labellisables et de leur conformité</i> - Document de circulation
S027	Délai maximal de transport	Sans objet	Conservation des bons de transport	Documentaire <i>Vérification du respect de la durée</i>

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
				<i>maximale de transport des agneaux depuis l'exploitation</i> - Bordereau d'enlèvement - Bon de transport
S028	Conditions de manipulation des animaux	Visuel <i>Vérification de la conformité des conditions de manipulation des animaux et des dispositifs d'embarquement</i>		Visuel <i>Vérification de la conformité des conditions de manipulation des animaux et des dispositifs d'embarquement</i>
S029	Litière et sol	Visuel <i>Vérification de la composition de la litière et de son renouvellement</i>		Visuel <i>Vérification de la composition de la litière et de son renouvellement</i>
S030	Conditions d'ambiance	Visuel <i>Vérification que l'ambiance n'est pas stressante pour les animaux</i>		Visuel <i>Vérification que l'ambiance n'est pas stressante pour les animaux</i>
S031	Abreuvement	Visuel <i>Vérification d'un accès à l'eau en permanence des animaux</i>		Visuel <i>Vérification d'un accès à l'eau en permanence des animaux</i>
Contrôle chez les abatteurs/abattoirs				
S027	Délai maximal de transport	Sans objet	Conservation des bons de transport, documents d'accompagnement ou documents de circulation	Documentaire <i>Vérification du respect de la durée maximale de transport des agneaux depuis l'exploitation ou le centre de transit</i> - Document d'accompagnement des animaux en provenance d'un centre de transit - Document de circulation pour les animaux en provenance d'un élevage Bons de transport
S028	Conditions de manipulation des animaux	Visuel <i>Vérification de la conformité des conditions de manipulation des animaux et des dispositifs d'embarquement</i>		Visuel <i>Vérification de la conformité des conditions de manipulation des animaux et des dispositifs d'embarquement</i>

4.2.5. Opérations d'abattage

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les abatteurs/abattoirs				
S032 Cf C035**	Délai maximal entre l'arrivée des animaux à l'abattoir et l'abattage	Sans objet	Tenue à jour et conservation des documents de circulation et des tickets de pesée	<p style="text-align: center;">Documentaire</p> <i>Vérification du délai entre arrivée des animaux à l'abattoir et abattage</i> <ul style="list-style-type: none"> - Document d'accompagnement des animaux en provenance d'un centre de transit - Document de circulation pour les animaux en provenance d'un élevage - Ticket de pesée
S033 Cf C031**	Délai maximal entre l'enlèvement sur l'exploitation et l'abattage	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C31		
S034	Age d'abattage	Sans objet	Conservation des documents de circulation	<p style="text-align: center;">Documentaire</p> <i>Vérification du respect de l'âge d'abattage des agneaux labellisés</i> <ul style="list-style-type: none"> - Document de circulation
S035	Critères de présélection des carcasses	<p style="text-align: center;">Visuel</p> <i>Vérification du fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses</i> <p style="text-align: center;">Documentaire</p> <i>Vérification de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses</i> <ul style="list-style-type: none"> - Procédure de sélection des carcasses 	<p style="text-align: center;">Visuel</p> <i>Vérification du fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses</i> <p style="text-align: center;">Documentaire</p> <i>Vérification du ticket de pesée et du registre de labellisation. En cas de modification, vérification de la procédure de sélection des carcasses</i> <ul style="list-style-type: none"> - Procédure de sélection des carcasses - Ticket de pesée 	

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
				- Registre de labellisation Visuel <i>Vérification des carcasses labellisées</i>
S036	Eléments figurant dans les documents procédures/instruction pour la maîtrise du ressuage	Documentaire <i>Vérification que la procédure ou l'instruction de maîtrise du ressuage reprend les informations demandées</i> - Procédure/instructions pour le ressuage	Tenue à jour de la procédure et/ou des instructions pour le ressuage	Documentaire <i>Vérification que la procédure ou l'instruction de maîtrise du ressuage reprend les informations demandées</i> - Procédure/instructions pour le ressuage
S037	Qualité de gras	Visuel <i>Vérification du fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses</i>		Visuel <i>Vérification du fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses</i>
S038	Couleur de la viande	Documentaire <i>Vérification de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses</i> - Procédure de sélection des carcasses	Enregistrement et conservation du ticket de pesée Tenue à jour du registre de labellisation	Documentaire <i>En cas de modification, vérification de la procédure de sélection des carcasses</i> - Procédure de sélection des carcasses Visuel <i>Vérification des carcasses labellisées</i>

4.2.6. Commercialisation des abats

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les abatteurs/abattoirs				
S039 Cf C044**	Liste des abats labellisables	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C44		
S040	Nettoyage des abats	<p style="text-align: center;">Documentaire</p> <p style="text-align: center;"><i>Vérification de la présence d'un mode opératoire de blanchiment des abats</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mode opératoire de blanchiment des abats 		<p style="text-align: center;">Documentaire et visuel</p> <p style="text-align: center;"><i>Vérification de la réalisation du blanchiment des abats concernés et du respect du mode opératoire par l'agent en charge de la surveillance du processus</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mode opératoire de blanchiment des abats
S041	Critères de sélection des abats	<p style="text-align: center;">Documentaire</p> <p style="text-align: center;"><i>Vérification de la présence d'une procédure de sélection des abats</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédure de sélection des carcasses et des abats 	Enregistrement des abats sélectionnés	<p style="text-align: center;">Visuel et documentaire</p> <p style="text-align: center;"><i>Vérification de la conformité des abats sélectionnés</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédure de sélection des carcasses et des abats - Registre des abattages et des conditionnements
S042	Moment de la séparation des abats	<p style="text-align: center;">Visuel</p> <p style="text-align: center;"><i>Vérification du respect du moment de séparation des abats</i></p>		<p style="text-align: center;">Visuel</p> <p style="text-align: center;"><i>Vérification du respect du moment de séparation des abats</i></p>
S043	Refroidissement des abats	<p style="text-align: center;">Visuel</p> <p style="text-align: center;"><i>Vérification du délai de mise en refroidissement des abats</i></p>	Enregistrement par sondage de la température des abats avant expédition	<p style="text-align: center;">Documentaire et visuel</p> <p style="text-align: center;"><i>Vérification du délai de mise en refroidissement des abats et de la température interne des abats avant expédition</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement de la température interne des abats avant expédition

4.2.7. Surgélation

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les ateliers de surgélation				
S044 Cf C063**	Procédé de surgélation/cinétique de descente en température	<p style="text-align: center;">Visuel</p> <p style="text-align: center;"><i>Vérification de l'existence d'un dispositif de mesure et d'enregistrement de la température du dispositif de surgélation</i></p> <p style="text-align: center;">Documentaire</p> <p style="text-align: center;"><i>Vérification de la conformité d'une courbe expérimentale T°C à cœur/ temps de surgélation établie à la température du local de ressuage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Cinétique de surgélation 	<p>Mesure aléatoire par sondage et enregistrement de la température du dispositif de surgélation et des températures à cœur.</p> <p>Enregistrements des mesures de température du dispositif de surgélation</p> <p>Contrôle périodique du maintien de l'efficacité du dispositif de surgélation (revalidation de la courbe expérimentale T°C en cas de modification de l'équipement)</p>	<p style="text-align: center;">Documentaire</p> <p style="text-align: center;"><i>Vérification des enregistrements des mesures de la température du dispositif de surgélation.</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Vérification de la revalidation de la courbe expérimentale T°C à cœur/ temps de surgélation en cas de modification de l'équipement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement des mesures du système de surgélation - Cinétique de surgélation <p style="text-align: center;">Visuel</p> <p style="text-align: center;"><i>Vérification que le conditionnement et le stockage sont réalisés dans des conditions permettant le maintien de la température demandée à cœur du produit</i></p>
S045 Cf C064**	DDM	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C64		

4.2.8. Découpe et conditionnement

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les ateliers de surgélation				
S048	Cas des produits surgelés	Visuel <i>Vérification de la conformité du processus de conditionnement des produits surgelés</i>		Visuel <i>Vérification de la conformité du processus de conditionnement des produits surgelés</i>
Contrôle chez les ateliers de découpe et de conditionnement				
S046	Modes de conditionnements des viandes autorisés	Documentaire <i>Vérification de la conformité des conditionnements prévus pour les viandes</i> - Procédure de découpe et de conditionnement	Tenue à jour de la procédure de découpe et de conditionnement	Documentaire et visuel <i>Vérification de la conformité des conditionnements utilisés pour les viandes. En cas de modification, vérification de la procédure de découpe et de conditionnement</i> - Procédure de découpe et de conditionnement
S047	Modes de conditionnement des abats autorisés	Documentaire <i>Vérification de la conformité des conditionnements prévus pour les abats</i> - Procédure de découpe et de conditionnement	Tenue à jour de la procédure de découpe et de conditionnement	Documentaire et/ ou visuel <i>Vérification de la conformité des conditionnements utilisés pour les abats En cas de modification, vérification de la procédure de découpe et de conditionnement</i> - Procédure de découpe et de conditionnement
S048	Cas des produits surgelés	Visuel <i>Vérification de la conformité du processus de conditionnement des produits surgelés</i>		Visuel <i>Vérification de la conformité du processus de conditionnement des produits surgelés</i>

5. TRAITEMENT DES MANQUEMENTS SPECIFIQUES

Les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux :

- ✓ Décrivent les modalités générales de traitements des manquements constatés lors des contrôles internes et des contrôles externes réalisés par QUALISUD,
- ✓ Précisent le répertoire de traitement des manquements applicables aux conditions de productions communes à l'ensemble cahier des charges concernés.

Les tableaux suivants présentent le répertoire des traitements des manquements aux conditions de production spécifiques du cahier des charges.

5.1. Spécialisation de l'élevage

Opérateur responsable : éleveur

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S001	Traçabilité en cas de coexistence d'autres productions d'agneau	Absence de séparation des aliments destinés aux animaux label et non label	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle interne supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Impossibilité de séparer les agneaux label des agneaux non label	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle interne supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Absence de documents spécifiques aux agneaux label	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle interne supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Absence de séparation des aliments destinés aux animaux label et non label	Suivi	Oui	Suspension d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Retrait d'habilitation	
		Impossibilité de séparer les agneaux label des agneaux non label	Suivi	Oui	Suspension d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Retrait d'habilitation	
		Absence de documents spécifiques aux agneaux label	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation

5.2. Alimentation

Opérateur responsable : éleveur

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S002	Type de fourrages distribués en bergerie	Fourrages de l'exploitation destinés aux animaux labels non conformes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle interne supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Utilisation de fourrages non autorisés	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S003	Pratiques de bonne conservation des fourrages	Non-respect des pratiques de bonne conservation des fourrages	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Mauvaise qualité des fourrages	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S004 Cf C010**	Durée allaitement maternel	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C10						
S005	Proportion de céréales dans l'aliment composé	Proportion de céréales dans l'aliment complémentaire non conforme	Suivi	Non	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S006	Additifs interdits (catégorie et groupe fonctionnel)	Utilisation d'un aliment complémentaire non référencé	Suivi	Non	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
C007***	Matières premières interdites	Utilisation d'un aliment complémentaire non référencé	Suivi	Non	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S007	Fourrages interdits pour les agneaux	Distribution de fourrages non autorisés	Suivi	Non	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
C012***	Consommation d'ensilage et d'enrubannage	Pratiques d'élevage et/ou installation d'élevage non conformes	Habilitation	Non	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C12			
		Alimentation non conforme	Suivi	Non	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Grignotage non conforme	Suivi	Non	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
C016***	Autonomie alimentaire du troupeau	Autonomie alimentaire non respectée	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Autonomie alimentaire non respectée	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S008	Ration des agneaux de 1 à 20 jours environ	Ration non conforme	Suivi	Non	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S009	Ration des agneaux de 20 jours environ jusqu'à 90 jours	Ration non conforme	Suivi	Non	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S010	Ration des agneaux de 90 jours environ jusqu'à abattage	Ration non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

Opérateur responsable : fabricant d'aliments industriel

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S005	Proportion de céréales dans l'aliment composé	Formule théorique non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation	
		Aliment avec une proportion de céréales ou de produits dérivés non conforme	Suivi	Oui	Déréféréncement de l'aliment	Contrôle supplémentaire	Déréféréncement de l'aliment + Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Déréféréncement de l'aliment + Retrait d'habilitation
S006	Additifs interdits (catégorie et groupe fonctionnel)	Formule théorique non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation	
		Aliment avec un additif non autorisé	Suivi	Oui	Déréféréncement de l'aliment	Contrôle supplémentaire	Déréféréncement de l'aliment + Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Déréféréncement de l'aliment + Retrait d'habilitation
C007***	Matières premières interdites	Formule théorique non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation	
		Aliment avec une matière première non autorisée	Suivi	Oui	Déréféréncement de l'aliment	Contrôle supplémentaire	Déréféréncement de l'aliment + Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire sur site)	Déréféréncement de l'aliment + Retrait d'habilitation

Opérateur responsable : fabricant d'aliments à la ferme

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S005	Proportion de céréales dans l'aliment composé	Formule théorique non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation	
		Aliment avec une proportion de céréales ou de produits dérivés non conforme	Suivi	Oui	Suspension d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Retrait d'habilitation	
S006	Additifs interdits (catégorie et groupe fonctionnel)	Formule théorique non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation	
		Aliment avec un additif non autorisé	Suivi	Oui	Suspension d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Retrait d'habilitation	
C007***	Matières premières interdites	Formule théorique non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation	
		Aliment avec une matière première non autorisée	Suivi	Oui	Suspension d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Retrait d'habilitation	

5.3. Elevage

Opérateur responsable : éleveur

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S011	Races des pères autorisées	Races des pères non conformes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	
		Races des pères non conformes	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
S012	Races des mères autorisées	Races des mères non conformes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	
		Races des mères non conformes	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
S013	Castration interdite	Agneaux castrés	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S014	Aménagement des parcs	Accès des agneaux à l'alimentation des brebis	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Accès des agneaux à l'alimentation des brebis	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S015	Entretien des bâtiments	Entretien des pourtours des bâtiments et/ou de la bergerie non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	
		Entretien des pourtours des bâtiments et/ou de la bergerie non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S017	Aération	Aération non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	
		Aération non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S018	Longueur d'auge	Longueur d'auge insuffisante	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	
		Longueur d'auge insuffisante	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S019	Abreuvoirs	Quantité d'abreuvoirs insuffisante	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	
		Installation et/ou accès aux abreuvoirs non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	
		Entretien des systèmes d'abreuvement non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	
		Quantité d'abreuvoirs insuffisante	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Installation et/ou accès aux abreuvoirs non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Entretien des systèmes d'abreuvement non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S020 Cf C022**	Type de litière	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C22						
S021	Entretien de la litière	Entretien de la litière non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	
		Entretien de la litière non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S022	Voies d'accès à l'élevage	Voies d'accès à l'élevage et/ou aux bergeries non conformes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	
		Voies d'accès à l'élevage et/ou aux bergeries non conformes	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S023	Aliments médicamenteux	Distribution d'aliments médicamenteux préventifs non conformes	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S024	Conduite d'élevage	Agneaux hors de la bergerie	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	
		Agneaux hors de la bergerie	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S025	Identification des agneaux nourris au lait artificiel	Identification des agneaux exclus du label absente ou non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe des agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
		Absence d'indication des agneaux exclus sur le carnet d'agnelage	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe des agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation

5.4. Ramassage et transport des animaux

Opérateur responsable : éleveur

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S026	Sélection des agneaux labellisables	Sélection des agneaux non ou mal réalisé	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe des agneaux non conformes (contrôle supplémentaire)
S028	Conditions de manipulation des animaux	Conditions de manipulation des animaux et/ou équipements non conformes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	
		Conditions de manipulation des animaux et/ou équipements non conformes	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

Opérateur responsable : centre de transit

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S026	Sélection des agneaux labellisables	Sélection des agneaux non ou mal réalisé	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe des agneaux non conformes (contrôle supplémentaire)
S027	Délai maximal de transport	Durée de transport non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S028	Conditions de manipulation des animaux	Conditions de manipulation des animaux et/ou équipements non conformes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	
		Conditions de manipulation des animaux et/ou équipements non conformes	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S029	Litière et sol	Composition de la litière non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	
		Renouvellement de la litière insuffisant	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	
		Composition de la litière non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Renouvellement de la litière insuffisant	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S030	Conditions d'ambiance	Conditions d'ambiance non conformes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	
		Conditions d'ambiance non conformes	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S031	Abreuvement	Absence d'eau à disposition en permanence	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	
		Absence d'eau à disposition en permanence	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

Opérateur responsable : abatteur/abattoir

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S027	Délai maximal de transport	Durée de transport non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S028	Conditions de manipulation des animaux	Conditions de manipulation des animaux et/ou équipements non conformes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Conditions de manipulation des animaux et/ou équipements non conformes	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

5.5. Opérations d'abattage
Opérateur responsable : abatteur/abattoir

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S032 Cf C035**	Délai maximal entre l'arrivée des animaux à l'abattoir et l'abattage	Délai entre arrivée à l'abattoir et abattage supérieur à la durée maximale	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence		
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	
S033 Cf C031**	Délai maximal entre l'enlèvement sur l'exploitation et l'abattage	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C31							
S034	Age d'abattage	Age d'abattage non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label pour les agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label + Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label + Retrait d'habilitation	
S035	Critères de présélection des carcasses	Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation		
		Procédure de labellisation des carcasses absente ou incomplète	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, Cxx						
		Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	
		Poids de carcasse non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label pour les agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label + Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label + Retrait d'habilitation	
		Conformation non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label pour les agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label + Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label + Retrait d'habilitation	
S036	Eléments figurant dans les documents procédures/instruction pour la maîtrise du ressuage	Procédure/instructions de ressuage absentes ou incomplètes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation		
		Procédure/instructions de ressuage absentes ou incomplètes	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle documentaire supplémentaire la base des éléments transmis par l'opérateur	Contrôle supplémentaire	

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence		
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	
S037	Qualité de gras	Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation		
		Procédure de labellisation des carcasses absente ou incomplète	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, Cxx						
		Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	
		Qualité du gras non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label pour les carcasses concernées	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Retrait du bénéfice du Label pour les carcasses concernées (Contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe des carcasses concernées (contrôle supplémentaire)	
S038	Couleur de la viande	Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation		
		Procédure de labellisation des carcasses absente ou incomplète	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, Cxx						
		Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	
		Couleur de la viande non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label pour les agneaux concernés	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Retrait du bénéfice du Label pour les carcasses concernés (Contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe des carcasses concernées (contrôle supplémentaire)	

5.6. Commercialisation des abats

Opérateur responsable : abatteur/abattoir

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence		
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	
S039 Cf C044**	Liste des abats labellisables	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C31							
S040	Nettoyage des abats	Mode opératoire de blanchiment des abats absent ou incomplet	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, Cxx						
		Pieds et/ou panses non blanchis	Suivi	Non	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire	
		Opération non surveillée ou ajustée par l'agent en charge du processus	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire	
S041	Critères de sélection des abats	Procédure de sélection des abats absente ou incomplète	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation		
		Sélection d'abats non autorisés	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label pour les abats concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label + Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation	
S042	Moment de la séparation des abats	Non-respect du moment de séparation de chaque type d'abat	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation		
			Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire	
S043	Refroidissement des abats	Refroidissement non réalisé juste après séparation des carcasses	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation		
		Refroidissement non réalisé juste après séparation des carcasses	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire	

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
		Température finale interne des abats non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

5.7. Surgélation

Opérateur responsable : atelier de surgélation

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S044 Cf C063**	Procédé de surgélation/cinétique de descente en température	Absence de dispositif d'enregistrement ou de courbe conforme de descente en température	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation	
		Cinétique de surgélation non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation	
		Le délai maximal ne permet pas d'atteindre une température de -18°C à cœur	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label pour tous les lots concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label + Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label + Retrait d'habilitation
		Cinétique de surgélation non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
		Conditions de conditionnement et de stockage ne permettant pas le maintien de la température à cœur du produit	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
S045 Cf C064**	DDM	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Agneaux, C64						

5.8. Découpe et conditionnement

Opérateur responsable : atelier de surgélation

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S048	Cas des produits surgelés	Non-respect du processus de conditionnement des produits surgelés	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Non-respect du processus de conditionnement des produits surgelés	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

Opérateur responsable : atelier de découpe et de conditionnement

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S046	Modes de conditionnements des viandes autorisés	Conditionnements prévus non conformes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation	
		Mode de conditionnement des viandes non autorisé	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe des conditionnements concernés	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
S047	Modes de conditionnement des abats autorisés	Mode de conditionnement des abats prévu non autorisé	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation	
		Mode de conditionnement des abats non autorisé	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe des conditionnements concernés	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
S048	Cas des produits surgelés	Non-respect du processus de conditionnement des produits surgelés	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Non-respect du processus de conditionnement des produits surgelés	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

5.9. ODG

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S003	Pratiques de bonne conservation des fourrages	Document de présentation ou d'enregistrement de la présentation des bonnes pratiques de conservation des fourrages absent ou incomplet	Initial	Oui	Refus temporaire de certification	Evaluation documentaire supplémentaire préalable à l'octroi de la certification sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus de certification	
		Document de présentation ou d'enregistrement de la présentation des bonnes pratiques de conservation des fourrages absent ou incomplet	Suivi	Oui	Avertissement	Evaluation documentaire supplémentaire	Evaluation supplémentaire	Suspension de certification (évaluation supplémentaire)
		Présentation des bonnes pratiques de conservation des fourrages lors des habilitations non réalisée	Suivi	Oui	Avertissement	Evaluation documentaire supplémentaire	Evaluation supplémentaire	Suspension de certification (évaluation supplémentaire)